



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

CDT
Uberto INCISA di CAMERANA
Groupe A2

Fiche de géopolitique

OBJET : Sujet n°3 / la construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

P. JOINTE(S) : //

Introduction

Le nouveau Traité de Rome donne une dimension institutionnelle et une profondeur politique au dessein d'une Europe unie dans un espace économique et monétaire, régie par une communauté de droits et de valeurs, déterminée à assumer des responsabilités globales de **puissance** garante de la paix et de la liberté dans le monde.

Maie être une puissance, c'est **avoir les moyens et la volonté d'imposer sa stratégie et sa vision du monde**¹. Ceci suppose par conséquent que l'on dispose de trois facteurs indispensables :

1. Une vision du monde et une perception de ses enjeux ;
2. Une volonté d'action ;
3. Des moyens d'agir.

1. Vision du monde et perception de ses enjeux

Etant une union de 25 pays avec plus de 450 millions d'habitants qui produisent un quart du PIB mondial, l'Union Européenne est nécessairement un acteur global.

La globalisation des échanges culturelles et économiques a par conséquent accrue ce rôle global, sans toutefois modifier, jusqu'à présent, le poids politique de l'Europe et sa perception dans le monde entier.

¹ Dominique David (IFRI).

Sans évoquer l'image d'un colosse aux pieds d'argile, l'Union Européenne a été toujours considérée comme une véritable « puissance civile », où l'adjectif assume une signification de prééminence (et de réduction) sur le substantif.

Le projet de constitution européenne vise à faire de l'Union un sujet capable de s'exprimer d'une seule voix, avec une stratégie et des actions communes à l'ensemble des pays membres. Plus en particulier, la place que la PESD va assumer devient essentielle pour l'élaboration d'une vision stratégique à long terme.

C'est pour ça qu'en décembre 2003, l'Union Européenne s'est enfin dotée, pour la première fois, d'une stratégie de sécurité commune ayant comme objectif l'assomption de responsabilités majeures en matière de sécurité globale.

La détermination des défis et des menaces globales ainsi que des objectifs stratégiques à poursuivre représente, donc, la volonté de l'Union de disposer d'une vision commune et unique de la situation globale et des démarches à faire pour l'atteindre.

2. Volonté d'action

Le projet de Traité constitutionnel que les pays membres sont appelés à ratifier, et qui représente une bonne solution de compromis, introduit des innovations majeures dans différents aspects de la construction européenne.

D'une façon très générale, la création de la Présidence du Conseil européen et du Ministre des Affaires étrangères de l'Union devrait faire développer la confiance réciproque et le réflexe européen des Etats membres, tout en renforçant l'affirmation du rôle de l'Union sur la scène internationale.

Plus en particulier, le renforcement de la Politique de Sécurité et de Défense, à travers une coopération structurée entre les Etats membres qui le souhaitent et qui en ont les capacités nécessaires, devrait renforcer la crédibilité d'ensemble de la politique étrangère de l'Union. Enfin, l'attribution de la personnalité juridique à l'Union, le rôle accru des Parlements et des collectivités locales, la valorisation des prérogatives du Parlement européen et l'attribution d'une valeur contraignante à la Charte des Droits fondamentaux assureront une cohérence générale à la volonté d'action commune.

Dans ce cadre, il faut que les réalisations européennes qui s'inscrivent dans une réelle volonté de puissance trouvent leur origine dans les nécessités institutionnelles communautaires, plutôt que dans les choix politiques de tel ou tel Etat-membre.

A cet égard, les différentes positions adoptées par les pays membres à propos de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations unies ne facilitent pas la création d'une efficace et unique stratégie d'influence européenne.

3. Moyens d'agir

Le projet constitutionnel européen introduit, entre autre, une clause de solidarité entre Etats membres qui anticipe la possibilité de se doter d'une véritable défense commune.

Dans un contexte plus vaste (multilatéralisme), la stratégie de sécurité européenne reconnaît le rôle fondamental de l'Organisation des Nations unies et du lien transatlantique dans le cadre de la paix et de la stabilité mondiale. Cependant, il est indispensable que la défense proprement dite du territoire européen soit garantie par ses propres moyens et non repose essentiellement sur l'OTAN, car une telle dépendance est incompatible avec toute volonté de puissance.

Pour cela, afin d'assurer à l'Europe les outils institutionnels, sécuritaires et militaires lui permettant de affronter les défis globaux et de devenir une véritable puissance, l'Union doit aujourd'hui aller au-delà du catalogue des missions de Petersberg et se doter d'un véritable outil opérationnel et autonome de réponse à tous types de crises.

Les différentes démarches de l'UE en matière de sécurité et de défense (Helsinki Headline Goal, plan d'action européen sur les capacités – ECAP – et Headline Goal 2010 au niveau capacitaire ; Agence Européenne de Défense au niveau de coopération industrielle ; Force de Gendarmerie Européenne au niveau de sécurité) représentent un objectif à atteindre au plus tôt et, en même temps, la première étape vers l'autonomie politique et militaire nécessaire pour devenir un acteur global.

Conclusion

La construction européenne que le nouveau traité de Rome aborde s'appuie sur une idée de l'Europe vue non seulement comme une zone de libre échange repliée sur elle-même, mais, en tant qu'acteur mondial, avec des capacités proportionnées de projection et d'intervention.

Les outils qui vont être mis à disposition de l'Union, surtout en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense sont encore limités et, aujourd'hui, n'admettent pas la réalisation d'une véritable Europe puissance. Néanmoins, les indications qui sortent du projet constitutionnel représentent un pas de géant vers la réalisation d'une Europe capable de faire face aux défis globaux des siècles à venir, même si dans le panorama internationale l'Union risque toujours d'être soumise aux politiques strictement nationales de certains Etats membres.